

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que les Commissions Administratives Paritaires se réuniront prochainement pour **dresser les différentes listes d'aptitude d'avancement de grade au titre de la promotion interne avec quotas**.

Compte tenu des recrutements effectués parmi les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion depuis le dernier recensement réalisé ou, compte tenu de l'effectif des cadres d'emplois, le nombre de postes offerts au titre de la promotion interne se répartit comme suit :

Filière Administrative

- Attaché	12 postes DONT 7 pour les catégories B et 5 pour la catégorie A
- Rédacteur	6 postes (ouverts à l'ancienneté et aux lauréats de l'examen professionnel (ancienne formule))
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (*)	5 postes

Filière Technique

- Ingénieur (*) (pas d'examen pour les techniciens principaux 1 ^{ère} classe)	1 poste
- Technicien	2 postes
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe (*)	3 postes
- Agent de maîtrise (*)	3 postes pour les adjoints techniques lauréats de l'examen professionnel

Filière Culturelle

- Conservateur du Patrimoine	1 poste
- Attaché de Conservation du Patrimoine	1 poste
- Assistant principal de conservation de 2 ^{ème} classe (*)	1 poste
- Professeur d'Enseignement Artistique (*)	5 postes

Filière Sportive

- Conseiller des activités physiques et sportives	1 poste
- Educateur des Activités Physiques et Sportives (*)	2 postes
- Educateur principal de 2 ^{ème} classe des APS (*)	1 poste

(*) L'accès à ce grade par voie de promotion interne est soumis **obligatoirement** à la réussite à un examen professionnel.

(**) La réussite à un examen professionnel est exigée pour les membres du cadre d'emplois des agents de police municipale et pour les membres du cadre d'emplois des gardes champêtres.

Filière Animation

- | | |
|--|----------|
| - Animateur | 5 postes |
| - Animateur principal de 2 ^{ème} classe (*) | 5 postes |

Filière Sécurité

- | | |
|---|---------|
| - Chef de service de police municipale (**) | 1 poste |
|---|---------|

Si vous avez des agents promouvables parmi votre personnel, le dossier est téléchargeable sur notre site Internet ou, vous sera remis sur demande transmise par voie postale, téléphonique ou retiré directement au secrétariat du Centre de Gestion.

Ce dossier devra être retourné dûment rempli et complété par les pièces demandées au Centre de Gestion **au plus tard le 13 janvier 2014 (midi) délai de rigueur**.

Les conditions à remplir figurent sur le site Internet du CDG21 dans la rubrique documentaire, rubrique « fiches pratiques », « P », « promotion interne ».

NOTA

Les agents à temps non complet peuvent être proposés.

- La proposition doit être effectuée par l'autorité territoriale pour laquelle l'agent exerce la plus grande partie de son activité, après avis ou sur propositions des autres autorités territoriales.

- L'ancienneté de service est prise en compte :

⇒ pour la totalité si la durée hebdomadaire de travail de l'agent est égale ou supérieure à 17 heures 30.

⇒ au prorata de la durée hebdomadaire de travail si l'agent effectue moins de 17 heures 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.